

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille onze, le dix neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Virginie LAGARDE, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Bernard CHATAING, Geneviève LEHMANN, Monique LAARMAN, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA

Pouvoirs : Monique HILAIRE, pouvoir à Jean DE LA CRUZ
Annie SERVANT, pouvoir à Martine KOHLY
Marlène BOURNE, pouvoir à Virginie LAGARDE
Marie-Christine PAPAZIAN, pouvoir à Philippe LANGENIEUX-VILLARD
Yohan PAYAN, pouvoir à Sylvie URSELLA

Absents : Lionel SANZ, Caroline PONSAR

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2011

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu le 13 décembre 2011 devant la commission des jeux à Paris, au ministère de l'intérieur, pour y défendre le dossier de reconduction de la délégation de service public. L'audition s'est bien déroulée, la décision devait être prise avant la fin du mois de décembre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il a été également auditionné par la commission départementale de présence postale qui s'est tenue à la préfecture, et concernait la défense du maintien du service postal à Allevard.

Lors de cette réunion, la directrice départementale de la Poste a confirmé que la commune d'Allevard a toujours été un partenaire attentif et a toujours répondu présent aux demandes de la Poste.

La directrice s'est engagée, lors d'une réunion de travail qui sera organisée à Allevard, à étudier les modalités futures de la présence postale à Allevard.

Dès que Monsieur le Maire aura connaissance de la date de réunion, il précise qu'il invitera Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal à y participer, ainsi que tout autre élu intéressé.

AFFAIRES FINANCIERES

**Délibération n° 221/2011 – LOCATIONS
2012**

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2012, le loyer de Monsieur Jean-Pierre JOUFFREY, concernant la montagne de la Pierre du Carre de 1,90 % conformément à l'évolution de l'indice de référence des loyers.

- Loyer annuel 2010 : 232,63 €
- Loyer annuel 2011 : 237,05 €

Il fixe le nouveau loyer applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 au garage loué à l'Office de Tourisme (dans l'école maternelle)

- Loyer annuel 2010 : 616,71 €
- Loyer annuel 2011 : 628,43 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, pour l'année 2012, l'avenant aux baux administratifs.

Vote : unanimité

**Délibération n° 222/2011 – BUDGET
COMMUNAL 2011 : DECISION
MODIFICATIVE N° 5**

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 5 :

Section d'investissement

Dépenses

2315/8/92 Travaux sécurité - 90 000 €

Recettes

021/0 Virement de la section de fonctionnement - 90 000 €

Section de fonctionnement

Dépenses

023/0 Virement à la section d'investissement - 90 000 €

65542/9/02 Subvention exceptionnelle Syndicat du Collet + 90 000 €

60623/2/722 Alimentation cantine + 8 000 €

Recettes

70676/2/722 Cantine scolaire + 8 000 €

Vote : unanimité

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des finances communales, le Conseil Municipal rappelle que le SIVOM du Collet n'a pas trouvé de financement bancaire pour l'accompagner dans la réalisation de son programme d'investissement 2011. L'engagement des banques en faveur du projet du Clapier ne s'est pas reporté en effet sur les exigences d'une remise en état du télésiège des Plagnes, notamment. Malgré l'absence de financement, le SIVOM a été dans l'obligation d'engager ces travaux qui, s'ils n'avaient pas été réalisés, auraient eu pour conséquence la fermeture des remontées mécaniques suivantes :

- les deux téléskis des Lacs
- le télésiège du Grand Paul
- le télésiège des Plagnes

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 90 000 euros au SIVOM du Collet.

Vote : unanimité

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal fixe à 12 € le montant annuel de l'abonnement au journal municipal « l'Allevaradin » (ancien tarif : 8 €) pour la France

Il fixe également à 16 € le montant annuel pour l'étranger ou les DOM TOM

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevarad indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes le Grésivaudan dans le cadre de la compétence transport étudie la faisabilité d'un transport par télécabine entre Allevarad et le Collet dont elle aurait la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire précise que ce projet qui sur le plan technique est réalisable doit être conforté par la réalisation d'une étude d'impact pour en permettre l'approfondissement de cette démarche.

Il souligne que l'investissement réalisé jusqu'à ce jour pour l'étude de faisabilité a été entièrement financé par l'Europe, la région et la communauté de communes.

Il indique que l'étude fait état de trois possibles points de départ depuis Allevarad, permettant de relier directement le Collet en 8 minutes 30 secondes maximum.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour effectuer une étude d'impact économique, permettant de mesurer au mieux les conséquences de développement qu'un tel appareil pourrait provoquer sur le territoire cantonal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec une société d'étude spécialisée dans ce domaine, choisie en commun avec la communauté de communes et sollicite l'attribution d'une subvention par la Communauté de Communes le Grésivaudan.

Vote : unanimité

Délibération n° 226/2011 – <u>CENTRE DE REMISE EN FORME MEDICALISE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Sur proposition de Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire concernant l'aménagement d'un centre de remise en forme médicalisé.

Lors du prochain Conseil Municipal, Monsieur DE LA CRUZ, Maire-Adjoint présentera un bilan de l'activité thermale ainsi que le projet du centre de remise en forme médicalisé.

Vote : unanimité

Délibération n° 227/2011 – <u>TOUR DU TREUIL : CONVENTION A INTERVENIR</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir autorisant Monsieur Johann ROCHIAS à construire une habitation au hameau de la Tour du Treuil (en bordure du chemin du Bessard).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur Johann ROCHIAS.

Vote : unanimité

TRAVAUX

Délibération n° 228/2011 – <u>REALISATION DU MUSEE D'ALLEVARD : AVENANT N° 3 A INTERVENIR</u>	Rapporteur : Christine SEIDENBINDER
--	--

Madame Christine SEIDENBINDER, Conseillère Municipale déléguée au Musée rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre concernant la construction de musée du fer et de l'eau avait été signé :

- avec le cabinet 17C en collaboration avec Madame Karen GUIBERT scénographe
- avec Monsieur Yves ARMANI, BET Plomberie / chauffage / ventilation
- avec le société CETEC, BET Electricité courants faibles

Dans le cadre de ce contrat, deux avenants avaient été signés en 2009 et 2010 concernant la réhabilitation de la Tour des Décors.

Dans le cadre de la poursuite du projet de réalisation du musée, le budget prévisionnel au stade de l'esquisse s'élève à la somme de 925 027 € H.T.

Madame la Conseillère Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ces 3 partenaires l'avenant n° 3 jusqu'à la mission APD soit un montant d'honoraires de 21 591,51 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à intervenir jusqu'à la phase APD pour un montant d'honoraires de 21 591,51 € H.T.

Il autorise également Monsieur le Maire à déposer le permis de construire pour l'aménagement du Musée sur la parcelle cadastrée AH 862.

Monsieur le Maire indique que cette délibération n'implique pas une réalisation immédiate des travaux.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 229/2011 – CREATION D'UN CENTRE MEDICAL : DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
---	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée de la Santé indique que des travaux de rénovation de l'ancien collège d'Alleverd seront réalisés en 2012 afin de créer un centre médical regroupant les professionnels de santé. Ce projet pourrait se développer dans un premier temps sur une aile du collège.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet de l'Isère une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et adopte le plan de financement.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

<u>Délibération n° 230/2011 – ECOLE DE MUSIQUE "NOEL REVOL" : DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Christine SEIDENBINDER
--	--

Madame Christine SEIDENBINDER, Conseillère Municipale déléguée à l'école de musique, indique que la commission permanente du Conseil Général a attribué à la Commune d'Alleverd, pour l'année 2011, une subvention pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique pour un montant de 6 174 euros.

Madame la Conseillère Municipale sollicite une subvention du Conseil Général de l'Isère pour 2012.

En conséquence, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique.

Vote : unanimité

DIVERS

<u>Délibération n° 231/2011 – REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET LES ASSOCIATIONS</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008

Espace Belledonne

- ELIT Monsieur Jean-Claude RIFFLARD, représentant titulaire et représentant au comité de programmation, en remplacement de Monsieur Pascal CROIBIER.

- ELIT Madame Geneviève LEHMANN, représentant suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Claude RIFFLARD.

Vote : unanimité

Délibération n° 232/2011 – <u>REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU COMMUNAUTES DE COMMUNES</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur le Maire indique, comme il en avait été convenu lors du précédent conseil municipal qu'il a adressé une lettre aux conseillers municipaux, membres de la liste Allevard Action Citoyenne.

Dans le courrier, Monsieur le Maire écrivait que dans l'hypothèse où chacun des membres de cette liste confirmait par écrit son soutien aux démarches engagées par le SIVOM du Collet, il proposerait au Conseil Municipal de soutenir la candidature au fonction de conseiller syndical d'un membre de la liste Allevard Action Citoyenne.

En réponse, il a été destinataire le lundi 19 décembre 2011 d'un courrier non signé qui ne s'engage pas à défendre le projet municipal assurant la pérennité de l'accès aux Plagnes sans traverser une zone humide.

Après un échange, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal procède ce soir à l'élection d'un seul représentant, l'élection du 2^{ème} représentant est reportée lors de la prochaine séance. Il propose également qu'une réunion de travail soit organisée entre les membres de la liste Allevard Action Citoyenne et le Conseil Syndical dans le but de présenter le projet de développement de la station. Il espère qu'à l'issue de cette réunion, les élus de AAC seront en mesure de défendre enfin la position municipale

La date de cette réunion est fixée le lundi 02 janvier 2012 de 18h à 20h en Mairie.

A l'issue de cette réunion, le Conseil Municipal devra savoir si la liste Allevard Action Citoyenne soutient la démarche de la station du Collet.

En effet, il est impératif que la commune d'Allevard au sein du SIVOM du Collet s'exprime d'une seule voix.

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008,

Syndicat du Collet

- ELIT Madame Martine KOHLY, représentant en remplacement de Monsieur Fabrice COHARD

Vote : unanimité

Délibération n° 233/2011 – <u>REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2011,

Conseil de crèche et commission d'attribution des places de crèche

- ELIT Madame Monique LAARMAN, en remplacement de Madame Laurence FALL-GUILLOT
- ELIT Madame Jannick CARIOU, en remplacement de Madame Catherine GLAUX.

Vote : unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h15

Fait à Allevard, le 20 décembre 2011
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD